



**Patinage
Canada**



Cahier du patineur



Saison 2025-2026

NOTES

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

Club Club de Patinage Artistique de Pointe-aux-Trembles

CPAT Club de Patinage Artistique de Pointe-aux-Trembles

club Autre club, association de patinage artistique

Le terme patineur employé dans le texte pour désigner les personnes, est pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin ou d'un masculin.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le *Cahier du patineur* a pour but de réglementer et faciliter la compilation des points de façon claire et uniforme dans le but d'attribuer les récompenses du Club incluant les lauréats, les bourses et les solo/spots pour la Revue sur glace. Le cahier est mis à jour à chaque début de saison afin de s'arrimer avec les modifications de règlements de Patinage Québec et Patinage Canada et d'adapter la période de comptabilisation.

IMPORTANT

- 1- Le cahier s'adresse à tous les patineurs avancés (star 1 et +) du Club. Cependant, les patineurs qui transfèrent de club d'appartenance ont droit aux bénéfices de la façon suivante :
 - **1^{ère} année** : aucun bénéfice
 - **2^e année** : 100% des bénéfices
- 2- Si un patineur chevauche deux catégories (participe à moins de 3 compétitions dans la même catégorie) pendant la même année :
 - Ses trois meilleurs résultats de compétitions sont retenus pour comptabiliser le total des points
 - Ses points sont répartis par catégorie afin de déterminer dans laquelle il a performé le mieux
 - Le patineur sera considéré – à son avantage – comme faisant partie de la catégorie dans laquelle il a récolté le plus de points. On lui attribue l'ensemble de ses points comme étant de cette catégorie
- 3- Il n'y a aucune limite d'âge pour les lauréats du Club
- 4- L'âge limite de chaque catégorie pour les solos et spots est précisé en page 6
- 5- Veuillez noter que certaines catégories sont considérées par le CPAT comme des catégories STAR (voir les critères d'admissibilités à la page 4) malgré qu'elles soient de niveau Compétitif pour Patinage Québec. Ce choix interne concerne seulement les récompenses offertes par le Club et l'attribution des solos spots de la revue sur glace et n'ont pas d'autre incidence.
- 6- Les lauréats de tests sont calculés selon le nombre de tests passés dans la période de comptabilisation. En cas d'égalité dans les pointages, le club utilisera la date de réussite la plus antérieure de la période de comptabilisation sera considérée.
- 7- La sélection des assistantes de programmes se fera selon les besoins du club, en priorisant selon les critères suivants :
 - a. Patineur actif
 - b. Patineur ayant été assistantes de programmes l'année précédente
 - c. Patineur ayant atteint l'âge de 10 ans avant le 31 décembre de l'année en cours
 - d. En fonction de l'évaluation des entraîneurs responsables
 - e. Patineur non actif selon les besoins de l'année en cours

PÉRIODE DE COMPTABILISATION DES POINTS

La compilation des points des tests et des compétitions se fait tout au long de l'année à l'aide des copies de résultats que vous remettez. Ces copies sont essentielles, car elles doivent être soumises avec l'envoi de la liste de nos candidats à la région (Patinage Montréal) et déterminent par le fait même les lauréats du Club et la détermination des solos et spots.

Il est très important que vous compreniez qu'il est de **votre responsabilité** de nous remettre vos résultats par courriel au tests_competitions_CPAT@hotmail.com **5 jours après la date de la fin de la période de comptabilisation**. Nous ne pouvons compiler les résultats que nous n'avons pas reçus.

Période de comptabilisation des points pour la saison 2025-2026:

La période de comptabilisation pour les compétitions est du **1er juin 2025 au 8 février 2026**.

La période de comptabilisation pour les tests est du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 2025-2026

IMPORTANT : Dans cette section, tous les âges sont calculés à partir du 1^{er} juillet précédant la compétition.

PATINEUR STAR

Simple	STAR 1-2-3-4	Ne pas avoir réussi aucune partie du test de style libre STAR 6.
	STAR 5	Ne pas avoir réussi aucune partie du test de style libre STAR 8.
	STAR 6-7-8-9	Avoir réussi le test de style libre STAR 5 au complet.
	STAR 10 et OR	Avoir réussi le test de style libre STAR 8 au complet.
	Sans Limites moins de 7 ans (dames) :	Être âgé de moins de 7 ans.
	Sans Limites moins de 8 ans (dames) :	Être âgé de moins de 8 ans.
	Sans Limites moins de 9 ans (dames et messieurs) :	Être âgé de moins de 9 ans.
	Sans Limites moins de 10 ans (dames) :	Être âgé de moins de 10 ans.
Danse sur glace	Pré-Juvenile	Avoir réussi le test de danse STAR 5 pour un des partenaires et être âgé de moins de 14 ans.
	Juvenile	Avoir réussi le test de danse STAR 5 pour un des partenaires et être âgé de moins de 16 ans.
Couple	Juvenile	Avoir réussi le test de style libre STAR 5 et être âgé de moins de 16 ans.

PATINEUR DE COMPÉTITION

	Pré-juvenile	Avoir réussi le test de style libre STAR 5 et ; Moins de 11 ans : ne pas être âgé de 11 ans.
	Juvenile	Avoir réussi le test de style libre STAR 5 et ; Moins de 14 ans : ne pas être âgé de 14 ans.

Simple	Pré-Novice	Avoir réussi le test de style libre STAR 6 et ne pas être âgé de 16 ans.
	Novice	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et ne pas être âgé de 17 ans.
	Junior	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et ne pas être âgé de 19 ans.
	Senior	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et aucune limite d'âge.
Danse sur glace	Pré-Novice	Avoir réussi le test de danse STAR 6 et ne pas être âgé de 18 ans.
	Novice	Avoir réussi le test de danse STAR 8 pour un des partenaires et ne pas être âgé de 21 ans .
	Junior	Avoir réussi le test de danse STAR OR A ou B pour un des partenaires et ne pas être âgé de 21 ans.
	Senior	Avoir réussi le test de danse STAR OR A ou B pour un des partenaires et aucune limite d'âge.
Couple	Pré-Novice	Avoir réussi le test de style libre STAR 6 et ne pas être âgé de 18 ans.
	Novice	Avoir réussi le test de style libre STAR 10 et aucune limite d'âge.
	Junior	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et aucune limite d'âge.
	Senior	Avoir réussi le test de style libre STAR OR et aucune limite d'âge.

BOURSES D'ENCOURAGEMENT

PATINEUR STAR Les patineurs ayant participé aux Championnats des sections sont éligibles à une bourse d'encouragement au développement du patineur selon la grille suivante :

Catégorie	Championnats de Section Sans Limites à Novice
Sans Limites	150 \$
Pré-Juvenile (danse sur glace)	250\$
Juvenile (danse sur glace, couple)	250\$

PATINEUR DE COMPÉTITION

Les patineurs ayant participé aux Championnats de sous-section, aux Championnats de section, au Défi de Patinage Canada ou aux Championnats nationaux de Patinage Canada sont éligibles à une bourse d'encouragement au développement du patineur selon la grille suivante :

Catégories		Championnats Nationaux (jn/sn)	Défi de Patinage Canada jn/sn	Trophée de Patinage Canada (pn/nov)	Championnats de section pn à sn	Championnats de sous-section pn à nov
Simple	Pré-Juvenile	-	-	-	300 \$	-
	Juvenile	-	-	-	300\$	-
	Pré-Novice	-	-	900 \$	600 \$	350\$
	Novice		-	900\$	600 \$	350 \$
	Junior	900 \$	600 \$		600 \$	-
	Senior	900\$	600 \$		600 \$	-
Couple	Pré-Novice	-	-	400 \$	250 \$	200 \$
	Novice	-	-	400 \$	250 \$	200 \$

	Junior	800 \$	400 \$	-	250 \$	-
	Sénior	800 \$	400 \$	-	250 \$	-
	Senior	800 \$	400 \$		250 \$	-
	Pré-Novice	-	400 \$		250 \$	200 \$
	Novice	800 \$	400 \$		250 \$	200\$
	Junior	800 \$	400 \$		250 \$	-
	Senior	800 \$	400 \$		250 \$	-

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ À UNE BOURSE D'ENCOURAGEMENT DU PATINEUR :

- Les bourses sont maximales et non cumulatives, déterminés par le plus haut Championnat atteint
- Ce programme de bourses est annuel, conditionnel à la disponibilité des fonds du CPAT et ne consiste nullement en un droit acquis au patineur
- Le formulaire de demande de bourse doit être remis au CPAT au plus tard le 1er février de l'année en cours
- Si un patineur inscrit à une compétition comptabilisé et ne peut participer pour une raison médicale, il devra justifier son désistement par un certificat médical
- Durant la saison active (septembre à avril), le patineur doit réaliser **15 heures de bénévolat** pour les activités du CPAT ou s'engager comme assistant(e) de programme* pour la saison (dans l'éventualité où le club n'est pas en mesure d'offrir suffisamment d'heures de bénévolat, un minimum de 12 heures de bénévolat sera exigé). *Selon les besoins du club.
- Pour les patineurs qui sont entraîneurs actifs au club, tant qu'ils demeurent sur le circuit de compétition et qu'ils participent activement aux seins des équipes d'entraîneurs, ils demeurent éligibles aux bourses d'encouragements

REVUE SUR GLACE

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour être éligible à un solo, *spot* ou figuration, le patineur doit obligatoirement :

- Être membre en règle du CPAT depuis plus d'un an
- Ne pas faire partie de la même catégorie durant plus de deux ans; à l'exception du patineur STAR 2 de moins de 9 ans et du patineur STAR 8 et plus - aucune limite de temps. Le début de la période de deux ans entrera en vigueur lorsque le patineur aura participé à deux compétitions consécutives dans la même catégorie.
- Patineur STAR : ne pas avoir atteint l'âge limite selon la catégorie ;

Star 2	Moins de 11 ans	Star 6-7	Moins de 17 ans
Star 3	Moins de 12 ans	Star 8-9	Moins de 19 ans
Star 4	Moins de 14 ans	Star 10-OR	Moins de 21 ans
Star 5	Moins de 16 ans		

- Patineur de compétition : participer à 2 compétitions provinciales et à au moins la compétition de qualification provinciale du plus bas niveau (la Finale Régionale peut substituer une des compétitions, si applicable)
- Un patineur passant au rang de professionnel a accès à un solo (solo d'adieux) selon les critères : Le patineur doit s'engager à enseigner au CPAT, avec preuve qu'il a le statut *Entraîneur de Patinage Plus formé* et qu'il respecte les critères d'admissibilité des entraîneurs ci-dessous.
- Critères d'admissibilité des entraîneurs au CPAT :
 - Patineurs ayant moins de 5 ans d'ancienneté au CPAT :
 - 2 tests or, test de style libre STAR 8 complet au minimum

- Patineurs.ses du CPAT ayant 5 ans d'ancienneté et plus :
 - Pour enseigner sur les programmes Club (PPP, PP ou Groupe Star) les critères sont les suivants :
 - 1 test or en danse ou habiletés et test de style libre STAR 6 complet
 - Pour enseigner sur les groupes Semi-Privé jusqu'au groupe pré-senior les critères sont les suivants :
 - 1 test or en danse ou habiletés et test de Style libre STAR 6 complet faisant partie d'une équipe chapeauter par un entraîneur ayant réussi 2 tests or, test de style libre STAR 8 complet.
 - Pour enseigner sur les groupes Senior les critères sont les suivants :
 - 2 tests or en danse ou habiletés et test de Style libre STAR 6 complet
- Un maximum de six (6) solos par année seront attribués parmi les patineurs de compétitions - excluant les solos d'adieux
- Un maximum de deux (2) programmes de danse sur glace/couple pourra être accordé par année, selon la grille de pointage
- Le nombre des *spots* varient d'une année à l'autre selon les besoins et le nombre de numéros
- Critères de sélection des groupes avancés lors de la revue sur glace au CPAT :
 - Tous les critères doivent être atteints au 31 décembre de l'année en cours.
 - Groupe 1 : pour maintenir leur place dans ce groupe les patineurs devront avoir atteint 2 tests sur 3 (ceci inclus aussi les patineurs STAR 1 du groupe semi-privé/STAR 1)
 - Groupe 2-3-4 : pour maintenir leur place dans ce Groupe les patineurs devront avoir atteint le niveau de test STAR 3 complet
 - Groupe 5-6 : pour maintenir leur place dans ce groupe les patineurs devront atteindre STAR 5 complet, ou conserver le niveau STAR 4 style libre + STAR 6 habiletés et danse 3/3

Important :

- Un entraîneur professionnel qui s'inscrit en tant que patineur au sein du CPAT devra choisir entre son rôle d'entraîneur dans la conception de la Revue sur glace ou de patineur.
- Un entraîneur professionnel qui fait son solo d'adieu peut également agir comme entraîneur dans la conception de la revue sur glace si elle ne participe à aucun autre numéro.
- Ouverture : le nombre maximum pour ce numéro est de 16 patineurs choisis selon les tests de danses réussis. Le nombre de patineurs est sujet à changement selon les besoins artistiques
- Un patineur ayant fait un solo d'adieu pourra participer à une revue sur glace subséquente, mais ce, seulement si elle est inscrite à la saison en cours et pourra participer seulement au numéro d'adultes (s'il y a lieu à la discrétion des besoins artistiques)

- Tout patineur âgé de 25 ans et plus, pourra participer seulement au numéro d'adulte excluant les patineurs de compétition senior active en compétition sur la scène provinciale/nationale.
- Si un patineur est refusé à une compétition parce qu'il n'y a pas d'autres patineurs dans cette catégorie ou parce qu'il y a trop de patineurs (pièce justificative requise/courriel du club hôte), on lui accordera pour cette compétition, la moyenne des points récoltés au cours de ses autres compétitions
- Si un patineur ne peut participer à l'une des compétitions comptabilisées en totalité, il devra néanmoins être inscrit et justifier son désistement par un certificat médical. La moyenne des points de ses autres compétitions comptabilisés lui sera accordée pour cette compétition. Afin d'obtenir une moyenne des points, un patineur devra avoir participé à au moins 2 compétitions.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

L'attribution des solos, spots et figurations se fera selon l'ordre de priorités suivantes (prendre note que tous les patineurs de chaque palier auront au minimum un spot attribué avant que la distribution ne passe au palier suivant) :

1. Patineur membre de l'équipe nationale Junior ou Senior, en simple, danse sur glace ou couple
2. Patineur ayant reçu une assignation pour participer à une compétition internationale en simple, danse sur glace ou couple
3. Patineur ayant participé aux Championnats canadiens en simple, danse sur glace ou couple
4. Patineurs Junior et Senior de compétition selon la grille de pointage
5. Patineur de compétition selon la grille de pointage
6. Patineur STAR selon la grille de pointage et le partage suivant :
 - 30% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories STAR 2-3
 - 30% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories STAR 4-5
 - 20% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories Sans Limites, Pré-Juvenile danse sur glace, couple et Juvenile danse sur glace et couple
 - 20% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories STAR 6 à OR

En cas d'égalité dans les pointages, le Club utilisera la méthode suivante pour départager :

- a. Catégorie la plus haute
- b. Patineur STAR 1 à 4 - Parmi les trois meilleurs résultats retenus, c'est le plus grand nombre de mention OR au total des trois feuilles de pointage retenues qui sera considéré
- c. Patineur STAR 5+ et Patineur de compétition - Le plus haut pointage technique atteint par le patineur en cours de saison au Québec sera considéré

GRILLE DE POINTAGE

Cette grille sert à établir le classement selon les résultats de compétition afin d'attribuer les différentes récompenses de performance, soit les solos, spots, figurations et lauréats. Pour former la grille de pointage, nous considérons, selon les catégories :

- Les points de base (annuelle)
- Les points de participation
- Les points de classement / évaluation globale
- Les points de rendement (page 9)

GRILLE DE POINTAGE – PATINEUR DE COMPÉTITION			
COMPÉTITIONS COMPTABILISÉES	POINTS		
• Championnat québécois d'été • Souvenir Georges-Éthier • Sous-section du Québec PN-N • Championnat de section JR-SN • Championnat de section SL à Novice • Finale régionale de Patinage Montréal <i>Pour les Pré-Juvenile/Juvenile dames et messieurs :</i> • Invitation Maurice-Richard	Points de base	Senior - 10 pts	Ce point sera accordé 1 fois par année.
		Junior - 8 pts	
		Novice - 6 pts	
		Pré-Novice - 4 pts	
		Juvenile - 2 pts	
	Points de participation	1 point par compétition	Sauf lors des compétitions de qualification; dans ce cas, il y a un point par programme (court et libre).
	Points de classement / évaluation globale	1ère position - 4 pts	Résultat combiné du groupe; s'il y a une finale, seul le classement de la finale est considéré.
		2e position - 3 pts	
		3e position - 2 pts	
		4e position - 1 pt	
	Points de rendement	Selon le tableau des points de rendement	Résultat combiné de la catégorie.
	Point de qualification	1 point pour la qualification à la Finale provinciale des Jeux du Québec/de la participation (non-conditionnel à la participation)	

GRILLE DE POINTAGE – PATINEUR STAR			
COMPÉTITIONS COMPTABILISÉES	POINTS	STAR 1 à 3	STAR 4 et plus
Les trois meilleurs résultats seront considérés.	Points de participation	N/A	1 point par compétition.
	Points de classement / évaluation globale	Ruban OR - 3 pts	-
		Ruban ARGENT - 2 pts	
		Ruban BRONZE - 1 pt	
	Points de rendement	N/A	Selon le tableau des points de rendement.
	Point de qualification	N/A	1 point pour la qualification à la Finale provinciale Michel-Proulx (non-conditionnel à la participation)

À noter :

- 1- Les termes PATINEUR STAR et PATINEUR DE COMPÉTITION font référence au tableau dans la section *CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 2025-2026*.
- 2- Un patineur juvénile qui se qualifie lors de section SL à Novice pour la finale se verra accorder le point de participation pour la qualification et pour la finale. Le point de rendement le plus élevé, entre la qualification et la finale, sera retenu pour le calcul.

POINTS DE RENDEMENT						
Pour calculer l'indice de performance:		[(Nb de patineurs dans le groupe - classement du patineur) / nb total de patineurs dans la catégorie] X 100				
Nb de patineurs		0-24	25-49	50-99	100-149	150+
Indice de performance	90-100%	6	7	8	9	10
	80-89,99%	5	6	7	8	9
	70-79,99%	4	5	6	7	8
	60-69,99%	3,5	4	5	6	7
	50-59,99%	3	3	4	5	6
	40-49,99%	2,5	2,5	3	4	5
	30-39,99%	2	2	2,5	3	4
	20-29,99%	1,5	1,5	2	2	3
	10-19,99%	1	1	1	1	2
	0-9,99%	0,5	0,5	0,5	0,5	1